



INVITATION PRESSE

Protection sociale des travailleurs indépendants **Un transfert automatique début 2020 vers l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite et le réseau des Urssaf**

La réforme de la protection sociale des travailleurs indépendants, inscrite dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018, sera complètement achevée début 2020, avec la reprise de gestion par les branches du régime général de l'ensemble des travailleurs indépendants en France. 6,5 millions d'auto-entrepreneurs, artisans, commerçants et professions libérales rejoindront le régime général de la Sécurité sociale. Ils conserveront l'ensemble de leur protection sociale et de leurs droits actuels et bénéficieront d'offres de services améliorées et d'une qualité de service renforcée.

Afin de faire le point sur la bascule qui va s'opérer début 2020, la Caisse nationale déléguée pour la Sécurité sociale des travailleurs indépendants, l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale, l'Assurance Maladie et l'Assurance Retraite vous invitent à un :

Point presse

« Quels changements pour les travailleurs indépendants début 2020 ? »

Lundi 9 décembre 2019 de 10h à 11h30

**Au Cercle Kadrance - salon Cercle et Jardin d'hiver
48, rue La Bruyère, 75 009 Paris**

- Avec une introduction de **Mathilde Lignot-Leloup**, directrice de la Sécurité sociale, Ministère des Solidarités et de la Santé / Ministère de l'Action et des Comptes publics ;

Et en présence de :

- **Philippe Renard**, directeur général de la CNDSTI (Caisse nationale déléguée pour la Sécurité sociale des travailleurs indépendants) ;
- **Eric le Bont**, directeur national du recouvrement des travailleurs indépendants, à l'Acoss (caisse nationale du réseau des Urssaf) ;
- **François Brousse**, directeur du programme transformation de la Sécurité sociale pour les indépendants à la Cnav (Caisse nationale d'assurance vieillesse) ;
- **Aurélié Combas-Richard**, directrice de la mission intégration des régimes à la Cnam (Caisse nationale de l'Assurance Maladie).

Merci de confirmer votre présence par mail à l'adresse presse.cnam@assurance-maladie.fr ou par téléphone auprès de Perrine Carriau au 01 72 60 17 64.



Accès au Cercle Kadrance
48, rue La Bruyère
75 009 Paris

Parkings : Parc Pigalle Théâtres,
10 rue Jean-Baptiste
Pigalle, IX^e arr.

Métro : Ligne 2 (arrêt Blanche)
Ligne 12 (arrêts Trinité-
d'Estienne-d'Orves, Saint-
Georges)
Ligne 13 (arrêt Liège)

Bus : 26 / 30 / 32 / 43 / 68 / 74